

# Chapitre 10 : Finances et développement en Afrique de l'ouest

Pascal LABAZÉE, *chercheur, ORSTOM.*

## 10.1. INTRODUCTION

La quasi-totalité de l'Afrique de l'ouest doit son occupation humaine présente à un nombre restreint d'aires de peuplement originel, situées pour la plupart dans la bande sahélienne comprise entre le Sénégal et le Tchad. L'extension de ces foyers vers les zones côtières tient pour une partie à une lente migration résultant de la dégradation des conditions de production agricole dans la zone de savane. Mais, plus profondément, la sous-région a connu de brusques déplacements de population sous l'effet de conflits politiques et militaires toujours motivés, depuis l'adoption de l'Islam par le royaume du Ghana au x<sup>e</sup> siècle jusqu'aux visées expansionnistes de Samori Touré, par la volonté de contrôler les grands axes du commerce saharien. Quelques rares pouvoirs régionaux, fortement centralisés et solidement enracinés sur leurs terroirs — empire mossi de l'actuel Burkina Faso, États haoussa par exemple — ont longtemps su résister aux menées impériales des conquérants islamiques, conservant ainsi un contrôle direct sur les flux marchands traversant leur territoire. Néanmoins, Islam et commerce ont été, du moins jusqu'à la période coloniale, les vecteurs principaux du dynamisme économique et du peuplement régional ; ils ont en outre fourni à l'ensemble des sociétés pré-forestières des cadres culturels, des modèles d'organisation politique voisins.

Le commerce pré-colonial, particulièrement actif au sud du Sahara, permettait aux marchands du sahel et de la savane d'évacuer vers l'Afrique du nord et l'Égypte de l'or extrait du Bouré, de l'ivoire, du coton et des esclaves, en contrepartie d'importations de sel gemme saharien, d'armes, de chevaux et d'objets artisanaux. Ce commerce, pratiqué par caravanes chamelières, donna naissance à nombre de grandes cités telles que Djenné, Tombouctou, Kong ou Kankan d'où les échanges étaient organisés. En revanche, ces commerçants islamisés ne purent s'avancer dans la région des forêts, au sud du 6<sup>e</sup> parallèle, qu'à la fin du siècle dernier. Antérieurement, les échanges de fer, sel, natron, bandes de coton et noix de cola, quoique très intenses entre savane et forêt, transitaient par des marchés courtiers de la zone de contact que d'autres populations locales contrôlaient. Ils constituaient autant de points de rupture de charge : au grand négoce islamique de « réseau », où les produits circulaient au sein de mêmes communautés marchandes, se substituait alors le commerce de « relais » où les biens s'échangeaient à la frontière de chaque tribu (Boutillier J.-L., 1971, p. 244). L'immigration massive de peuples soudanais vers la forêt ne date que de la période coloniale, au cours de laquelle les négociants de la savane purent librement accéder aux grands marchés à destination des pays yoruba et ibo à l'est de la sous-région, et des concentrations akan et krou à l'ouest. L'axe principal de ces migrations récentes suivait de près le fleuve Niger, traversant le Nigeria du nord vers le sud. D'autres axes de migration marchande sont aussi apparus, qu'empruntèrent les commerçants fulbé, malinké et haoussa.



Fonds Documentaire ORSTOM  
Cote : B\*4805 Ex: 1

## FINANCES ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Au cours du *xx*<sup>e</sup> siècle, la progression des cultures de plantation dans la zone forestière et l'émergence de sites industriels à proximité de la côte atlantique ont suscité de nouvelles migrations de travail de sorte qu'aux pôles anciens de peuplement, situés au sahel, se sont ajoutées au sud de denses concentrations humaines, qui fédèrent aujourd'hui l'ensemble du dynamisme économique sous-régional. Ces villes côtières, centres d'activités et points de convergence des migrants ruraux et des peuples de savane, n'ont cessé de prendre de l'ampleur. En Côte-d'Ivoire, au Sénégal et au Nigeria par exemple, les citadins représentent respectivement 41, 39 et 36 % de la population, les capitales accueillant à elles seules 45, 52 et 23 % du total des urbains (Banque Mondiale, 1993a, p. 306). Bien qu'ayant subi un léger tassement au cours de la dernière décennie, la progression rapide des grandes métropoles et d'un réseau de villes secondaires est désormais un fait majeur en Afrique de l'ouest<sup>1</sup>, puisque la part de la population vivant dans des agglomérations de plus de 5 000 habitants est passée de 15 % à 44 % entre 1960 et 1990. Ces cités polarisent par ailleurs l'activité économique des ruraux, dont la densité se fait partout plus forte aux abords des grands marchés de produits agricoles que sont les centres urbains. Les villes n'attirent donc pas que des candidats au statut de citadin. Elles jouent aussi un rôle capital dans la redistribution géographique des lieux de production vivrière, et des zones d'élevage<sup>2</sup>. Notons pourtant que le taux d'urbanisation des pays côtiers dépasse nettement celui des pays sahéliens. Au Burkina, Niger et Mali par exemple, ces taux s'établissent respectivement à 9, 20 et 21 %. La Mauritanie est de ce point de vue une exception, la proportion de citadins étant de 48 %. Aux villes côtières attirant les migrants par l'intensité des activités productives qu'elles recèlent, s'opposent les villes-refuge du sahel captant les ruraux qui fuient la crise agricole.

Tableau 1 : Peuplement urbain et rural en Afrique de l'ouest 1960 - 1990\*  
(en milliers d'habitants)

Années	Total	Urbains	Ruraux	Croissance urbaine
1960	82 075	12 620	69 456	6,49 %
1970	109 565	25 535	83 941	7,31 %
1980	145 814	53 293	92 521	7,55 %
1991	203 634	88 859	114 775	4,52 %

\*Pour les 18 pays ouest-africains, Nigeria inclus.

Sources : 1960, 1970, 1980, Cinergie (1992) ; 1991, Banque Mondiale (1993b)

L'islamisation accélérée est aussi l'un des traits majeurs et singuliers de l'Afrique noire contemporaine. Celle-ci s'enracine dans une « tradition ancienne d'érudition qui [...] a produit des lettrés musulmans dont la notoriété allait bien souvent au-delà de la frontière saharienne » (Otayek R., 1993, p. 9). Elle prend naissance dès le *ix*<sup>e</sup> siècle, lorsque les marchands soninké entrent en contact avec les commerçants musulmans de l'Afrique chamito-sémitique, et se généralise à l'apogée des grands empires mandingue puis songhaï. La diffusion de l'Islam n'a cessé de se poursuivre pendant la colonisation — elle fut alors bien souvent un instrument identitaire et de résistance à la domination coloniale — et après

1. Et plus généralement dans les 45 pays de l'Afrique sub-saharienne dont le taux global d'urbanisation a plus que doublé depuis 1960, le taux de croissance urbaine étant pour sa part le plus élevé du monde (Coussy J., Hugon P., Sudrie O., 1991, p. 60).

2. Au cours des vingt dernières années, le cheptel capitalisé dans la zone sahélienne a été transféré progressivement vers le sud, à proximité des grands marchés côtiers de consommation.

l'indépen  
générale  
pas plus  
largemen  
avancées  
chandes  
religions  
reste la  
bien des  
leur pro  
désorma  
comme  
p. 39), s  
États déc  
— tel es

L'espr  
économi  
margina  
l'intégra  
inter-éta  
trois mil  
endogèn  
et ont co  
Neuf Ét.  
intermé  
régional  
puissant  
exemple  
sation d  
Togo et  
ria en bi  
leur pro  
une part

Cap Ver

Guinée-

Gambie

Maurita

Liberia

Source : B.

3. De ce p  
nismes et  
évolution  
quant à l'a  
le quotidie

## INTRODUCTION

l'indépendance. L'école arabe ou *médresa* est en effet une voie alternative face à la faillite générale des systèmes éducatifs de type occidental que les États ne peuvent plus financer, pas plus qu'ils ne parviennent à satisfaire les espérances sociales qu'ils suscitent. Bien que largement majoritaire dans l'aire sahélienne, l'Islam ne s'y confine pas. Il a fait de nettes avancées en région forestière, voire côtière, suite à l'implantation des communautés marchandes dioula, malinké, yoruba ou haoussa. Il coexiste alors avec les cultes de terroir et les religions importées d'Europe : tel est le cas au centre et au sud du Nigeria, où le pays ibo reste la seule enclave exclusivement chrétienne, ou en pays akan de Côte-d'Ivoire. Dans bien des cas, les idéologies et mouvements musulmans, qui portèrent jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle leur propre projet de rénovation politico-religieuse par le biais des *jihad*, fonctionnent désormais moins selon la tradition *mahdiste* de la révolte contre les pouvoirs séculiers, que comme d'efficaces appareils hégémoniques au service des politiques (Geschière P., 1991, p. 39), soit qu'ils leur fournissent un référentiel institutionnel commun — tel est le cas des États déclarés islamiques — soit qu'ils appuient de leur autorité les gouvernements en place — tel est le cas de la confrérie mouride au Sénégal.

L'espace ouest-africain n'est nullement une totalité homogène au plan des potentialités économiques et démographiques des 18 pays qui le composent, et sa diversité n'a que très marginalement engendré une division sous-régionale du travail, moins encore favorisé l'intégration de cet ensemble, malgré les ambitions affichées de nombreux organismes inter-étatiques<sup>3</sup>. Il renferme à un extrême cinq micro-États dont la population, de moins de trois millions d'habitants, n'atteint pas la masse critique nécessaire pour une croissance endogène. À l'autre extrême, quatre États côtiers comptent plus de 10 millions d'habitants et ont connu — à l'exception toutefois du Ghana —, une réelle amorce d'industrialisation. Neuf États, dont cinq situés en région sahélienne, occupent une position démographique intermédiaire (voir tableau 2). Le Nigeria concentre à lui seul 48 % de la population sous-régionale, et 60 % des produits intérieurs brut agrégés. Riche de sa rente pétrolière, d'un puissant tissu manufacturier et de quelques industries lourdes — le pays compte par exemple 22 aciéries (Duncan J., 1992, p. 69) —, il joue un rôle non négligeable de polarisation des activités économiques des nations voisines. Certains pays, tels que le Niger, le Togo et surtout le Bénin sont devenus de véritables États-entrepôts qui fournissent le Nigeria en biens du marché mondial (Igue J., 1990) ; d'autres, comme le Cameroun, ont ajusté leur production rurale aux besoins alimentaires du voisin anglophone, et dû laisser en friche une partie de leur potentiel industriel.

Tableau 2 : Répartition en millions d'habitants (1991)

< à 3		de 3 à – de 6		de 6 à – de 10		+ de 10	
Cap Vert	0,4	Togo	3,8	Sénégal	7,6	Côte-d'Ivoire	12,4
Guinée-Bissau	1,0	Sierra Leone	4,2	Niger	7,9	Cameroun	11,9
Gambie	0,9	Bénin	4,9	Mali	8,7	Ghana	15,3
Mauritanie	2,0	Guinée	5,9	Burkina	9,3	Nigeria	99,0
Liberia	2,6	Tchad	5,8				

Source : Banque Mondiale (1993b).

3. De ce point de vue, la sous-région semble bien prise entre d'un côté « l'aspiration régionale qui permet l'émergence d'organismes et de blocs (inter-étatiques), et de l'autre [...] la montée des nationalismes. L'Afrique de l'ouest est sollicitée par cette évolution duale et qui fait qu'ici et là la volonté de maintenir des prérogatives nationales est à l'origine de certains blocages quant à l'avancée de l'intégration régionale », Cf. Adama Gaye, directeur de l'information à la CEDEAO, s'exprimant dans le quotidien *Ivoire Soir* du 13 mai 1993.

## FINANCES ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Par ailleurs, la Côte-d'Ivoire et le Cameroun contribuent pour 16 % au produit sous-régional brut. Dans les deux premières décennies d'indépendance, ils ont été des pôles d'attraction de la population soudanienne et sahélienne venue s'embaucher dans les plantations ou travailler dans les industries et activités portuaires. La Côte-d'Ivoire a par exemple connu de 1973 à 1980 des taux de croissance annuels du PIB régulièrement supérieurs à 10 % — 40 % pour l'année record de 1977 —, fondés d'une part sur l'expansion du café-cacao et d'autre part sur une progression de 8 % l'an de son industrie ; ce « miracle ivoirien » n'aurait guère été possible sans l'apport en travailleurs des pays voisins : près du tiers de la population est en effet de nationalité étrangère.

Les sept pays sahéliens ne totalisent, quant à eux, que 12 % du produit sous-régional brut. Ils ont longtemps vécu de leur fonction de réservoirs de main-d'œuvre pour les pays côtiers — les transferts d'épargne des migrants auraient ainsi épongé plus de la moitié du déficit commercial enregistré au Burkina Faso et au Mali pendant les années 1980 — et ont tiré quelques revenus des rentes d'exportation de biens primaires : coton au Mali et au Burkina, arachide et uranium pour le Niger, etc. On conçoit donc que les effets de la crise économique sur les quelques pôles d'activité côtière aient été durement ressentis dans toute la sous-région : après la période faste de la croissance nigériane, ivoirienne et camerounaise des années 1970, le taux d'investissement en Afrique de l'ouest est revenu à son niveau de 1960. Encore faut-il noter que les investissements sur ressources extérieures ont pris une part croissante dans les années 1980.

Tableau 3 : Taux d'investissement en Afrique de l'ouest

Années	1960	1973	1980	1988
Taux	13,5	21,1	21,7	13,5

Source : Cinergie (1992).

Des indépendances jusqu'à la fin des années 1970, la sous-région a vécu sur un modèle de croissance fondé sur le renforcement d'États vivant des rentes agricoles et minières qui la reliaient au marché mondial. Quelques rares synergies entre les pays en ont directement dérivé, contrôlées en partie par les États. Ainsi, la mise en valeur des cultures de rapport dans la zone forestière a, comme on l'a précédemment entrevu, alimenté de puissants courants migratoires depuis le sahel que divers offices de main-d'œuvre ont tenté d'ordonner. De même, l'irruption du « syndrome hollandais » dès la mise en exploitation des gisements pétroliers a conduit le Nigeria à l'abandon de son agriculture<sup>4</sup> et au développement d'industries fortement consommatrices de devises (Bach D., Egg J., Philippe J., 1988) ; en conséquence, ses voisins ont déployé une intense activité commerciale, avec l'appui implicite des autorités publiques, tournée vers les besoins de la population anglophone en biens courants, notamment alimentaires. Il n'empêche que ce modèle de développement a doublement échoué. D'une part, il n'a pas suscité de tissu industriel compétitif ni de vocations entrepreneuriales affirmées, malgré l'importance des financements publics tirés de la redistribution des rentes étatiques. D'autre part, il n'est pas parvenu à densifier les courants d'échange sous-régionaux officiels, puisque l'essentiel des flux internes de céréales, de biens manufacturés locaux, de produits du marché mondial se sont déployés hors du contrôle étatique, au sein de milieux marchands héritiers du commerce précolonial (Grégoire E., Labazée P. 1993, p. 9 - 36).

4. Les importations alimentaires du Nigeria ont été multipliées par huit entre 1970 et 1977 ; elles comptent aujourd'hui pour plus de 13 % du total de ses importations.

## 10.2. LE SUIV LE

### 10.2.1. U

Dans l'ont été cel secteurs p années 19 (Banque M total des r record de 1989, soit sur l'activi publiques pays ont e fut, certes elle partic elle s'insc créant une de peuple proportio en Afriqu sous-déve sance des et parafis années 19 même co

Les Éti miques, q tissement curiales, l légitime e par les pl pris des p min B., l domaine domaines la réglem d'un surp pouvoir, manière ; se définit et comm

5. Ce qui exp de la sous-r 6. Le différe de 70 millia

## 10.2. LE MODÈLE RENTIER DE CROISSANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : UN SYSTÈME FINANCIER CONTRÔLÉ PAR LES ÉTATS

### 10.2.1. Un net renforcement du secteur étatique

Dans l'ensemble des pays ouest-africains, les deux premières décennies d'indépendance ont été celles d'une extension remarquable du rôle, et du coût d'entretien, des États et des secteurs public et parapublic. Les dépenses des administrations, modestes au début des années 1960, ont ainsi atteint 17 % du produit sous-régional brut en 1972 puis 24 % en 1985 (Banque Mondiale, 1987, p. 277). Les pays côtiers occupent certes une part élevée dans le total des engagements. Les charges de l'État ivoirien atteignent par exemple le montant record de 980 milliards en 1988, celles du Nigeria s'établissant à 49 milliards de nairas en 1989, soit 22 % de son PIB. Mais les États sahéliens, dont les possibilités de prélèvement sur l'activité sont infiniment plus faibles, n'ont pas été en reste puisque les dépenses publiques du Niger ou du Mali représentent aux mêmes dates 21 % de leur PIB. Tous les pays ont en effet eu à financer l'augmentation du nombre de leurs fonctionnaires. Celle-ci fut, certes, le moyen de faire apercevoir, et d'imposer, l'autorité publique à la société civile ; elle participe de ce point de vue à une politique de construction de l'État indépendant. Mais elle s'inscrit aussi dans le projet des pouvoirs politiques de renforcer leur assise sociale en créant une couche moyenne qui leur est rattachée : l'administration est avant tout un « lieu de peuplement », qui confère en outre aux responsables des grands corps d'État un pouvoir proportionnel au nombre de leurs commis (Amselle J.-L., 1985, p. 249 - 252)<sup>5</sup>. Aussi l'État en Afrique sub-saharienne est-il à la fois surdéveloppé du point de vue de ses effectifs, et sous-développé au plan de son efficacité productive. Quoi qu'il en soit, les taux de croissance des dépenses publiques ont été dans l'ensemble supérieurs à ceux des recettes fiscales et parafiscales (Amin S., 1989, p. 14), de sorte qu'avec le retournement de conjoncture des années 1980, les États ne peuvent plus financer leurs programmes d'investissement, ni même couvrir l'intégralité des dépenses de souveraineté.

Les États ont par ailleurs élaboré un corpus impressionnant de réglementations économiques, qui concerne autant l'activité productive intérieure — codes du travail et des investissements, grilles de salaire, conditions d'accès aux emplois — que les échanges — mercuriales, taux de marque, licences d'importation, etc. Ces dispositions ont résulté du besoin légitime d'organiser et de codifier un champ économique en fonction des impératifs fixés par les planifications nationales. Mais elles s'expliquent aussi par « les intérêts bien compris des personnels dirigeants, des classes possédantes et des couches moyennes » (Contamin B., Faure Y.-A., 1992, p. 309). Ainsi, la gestion des licences d'importation dans le domaine des céréales, du textile, des cigarettes, etc., a-t-elle créé partout de fructueux domaines rentiers concédés à quelques proches du pouvoir. En Côte-d'Ivoire par exemple, la réglementation de la filière rizicole par l'État a profité aux gouvernants qui disposaient d'un surplus de péréquation important<sup>6</sup>, aux grossistes agréés choisis parmi les proches du pouvoir, et aux citadins achetant à bas prix les céréales importées (Roch J., 1988). D'une manière générale, l'ordre réglementaire sous-régional établi jusqu'à la fin des années 1970 se définit simultanément comme un levier indispensable des stratégies de développement, et comme l'outil d'une patrimonialisation des ressources publiques.

5. Ce qui explique probablement la dégradation régulière du ratio dépenses en matériel/masse salariale constatée dans l'ensemble de la sous-région, qui donne aujourd'hui l'impression d'une administration dépourvue de tout équipement productif.

6. Le différentiel entre le cours d'achat sur le marché mondial et le prix de cession aux grossistes agréés a en effet dégagé près de 70 milliards entre 1977 et 1986.

Enfin, le nombre des sociétés d'État et des prises de participation étatiques s'est accru dans des proportions considérables. Le montage des entreprises publiques est achevé au début des années 1980, leur nombre variant alors de 44 au Niger, 50 au Sénégal, 65 au Togo, 147 en Côte-d'Ivoire, 188 au Sénégal (PNUD-Banque mondiale, 1989, p. 169). Elles ont été, autant que la fonction publique *stricto sensu*, les moteurs d'un recrutement clientéliste de sorte que les impératifs de rentabilité n'ont jamais été au cœur de leurs objectifs (Constantin F., Coulon C., 1979). Il est remarquable de noter que les pays ayant opté pour une voie capitaliste de développement ont conféré les mêmes fonctions sociales à ces entreprises, que ceux ayant choisi un temps la « déconnexion » : Guinée-Bissau, Cap-Vert, Ghana, Mali, Guinée, Bénin, Burkina Faso. Financées partiellement sur les rentes minières ou agro-exportatrices captées par les États, ces établissements ont vite eu recours à l'endettement extérieur pour survivre. En Côte-d'Ivoire, cet endettement représente 50 % de la dette publique avalisée par l'État (Banque Mondiale, 1992, p. 9 - 13).

### 10.2.2. Les rentes agro-exportatrices et minières

Cette affirmation des États est concomitante de la montée générale des activités agro-exportatrices et de la mise en exploitation des ressources minières ou pétrolières. Partout l'agro-exportation a reposé sur le caractère extensif de l'exploitation des terres : l'Afrique sub-saharienne joua en effet sa carte rurale sur la base de ses avantages comparatifs écologiques, non sur ses avantages économiques (Courade G., 1990, p. 79 - 104), ce que rendait possible l'existence de marchés protégés à l'exportation, auxquels elle s'adressait en priorité.

Soutenus jusqu'en 1982 par les cours du marché mondial, les bénéficiaires des filières agricoles d'exportation permettent aux terroirs les moins productifs de rester en exploitation. Ces derniers ont un rôle directeur dans la formation des prix d'achat aux producteurs, de sorte que les bénéficiaires sont élevés sur les terres nouvellement défrichées. Ainsi, la hausse de la production arachidière au Sénégal a suivi de près l'augmentation des surfaces cultivées jusqu'à la fin des années 1960, avant que la saturation des terroirs ne conduise à l'effondrement des rendements (Durufle G. 1988, p. 21 - 29). De même, le dynamisme de l'économie de plantation ivoirienne reposa sur l'extension, au rythme de 7 % l'an jusqu'en 1983, des surfaces consacrées au cacao. Au Cameroun, les planteurs de café *arabica* ont longtemps défriché sans procéder à une intensification des systèmes de culture. La production cotonnière, culture de savane par excellence, échappe seule à ce modèle extensif d'agriculture exportatrice : ses rendements à l'hectare dans la sous-région ont été multipliés par quatre entre 1960 et 1982 sous l'effet de l'amélioration des variétés exploitées, de l'emploi massif d'engrais et d'intrants phytosanitaires, de l'introduction de la culture attelée. Mais dans l'ensemble, le doublement du PIB agricole sous-régional en trente ans résulte bien de l'extension des surfaces consacrées aux productions de rente, non d'une augmentation de la productivité rurale qui est toujours restée inférieure au taux moyen de l'ensemble des activités économiques : de 1960 à 1980, la première a été en moyenne de 0,17 % l'an, la seconde de 1,62 %. Ce n'est qu'au cours de la décennie passée que la tendance s'inverse, principalement en raison de l'effondrement des secteurs modernes africains, administratifs et marchands.

1960
1970
1980
1990

Source :

Le  
des pr  
faisan  
bassin  
une fa  
plus. J  
désori  
Kaola  
vaillen  
ductio  
sol. L.  
rité al  
tefois.  
d'une  
l'amé  
d'éva  
cultur  
auque  
filière

Le  
croiss  
53 %  
la Gui  
le pét  
sibilit  
d'amé  
des g  
Les re  
nus n  
et pri  
naise,  
carbu  
des co  
des al

Et  
porté  
recett  
l'acti

LE MODÈLE RENTIER DE CROISSANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Tableau 4 : Production et productivité agricoles en Afrique de l'ouest (1960 - 1990)

Années	Indice PIB agricole	Taux d'augmentation/an du PIB agricole		Taux d'augmentation/an productivité agric.	
1960	100	-	-	-	-
1970	124	60 / 70	2,20 %	60 / 70	0,14 %
1980	145	70 / 80	1,55 %	70 / 80	0,20 %
1990	190	80 / 90	2,72 %	80 / 90	1,00 %

Source : Cinergie (1992).

Les cultures d'exportation sont ainsi devenues la première source de revenus monétaires des producteurs ouest-africains, et ont fait naître une classe de petits et moyens exploitants faisant appel à une main-d'œuvre familiale et à quelques manœuvres de plantation. Dans le bassin arachidier sénégalais par exemple, la majorité des exploitations sont valorisées par une famille composée d'un seul ménage, 90 % par une famille comptant deux ménages au plus. Jadis fortement utilisatrice de manœuvres de plantations (*navetanes*), la région n'en a désormais plus l'usage compte tenu des faibles rendements arachidiers à l'hectare. Vers Kaolack, les exploitations ne dépassent pas cinq hectares, et 44 % des exploitations travaillent sans apport d'engrais. On a parfois vu dans ce type de valorisation des terres la traduction moderne de formes locales anciennes, domestiques notamment, d'occupation du sol. La mobilisation du travail familial sous une forme extensive garantit en effet la sécurité alimentaire et monétaire des producteurs, au détriment bien sûr de la productivité. Toutefois, l'extensif a été soutenu par les politiques publiques puisqu'il renforçait la présence d'une catégorie de ruraux, redevable à l'État de leur relative aisance matérielle. De plus, l'aménagement des terroirs, la généralisation d'infrastructures de collecte, de stockage et d'évacuation des produits d'exportation, enfin l'encadrement technique, générés par l'agriculture extensive appelle un « besoin d'État » (Contamin B., Faure Y.-A, 1992, p. 309) auquel celui-ci répond avec empressement puisqu'il lui permet de contrôler l'amont des filières agro-exportatrices.

Les productions minières et pétrolières participent pleinement à ce modèle rentier de croissance. Dès le début des années 1980, le minerai de fer assure respectivement 70 et 53 % des recettes d'exportation à la Mauritanie et au Liberia, la bauxite 76 % de celles de la Guinée, le phosphate 39 % de celles du Togo, l'uranium 75 % des recettes du Niger enfin le pétrole 93% des recettes du Nigeria. La perception de redevances minières ouvre des possibilités de financement étatique des infrastructures et de grands programmes industriels et d'aménagements hydro-agricoles. Tel est le cas au Nigeria, dont la politique d'exploitation des gisements a été subordonnée à d'ambitieux projets inscrits dans les budgets fédéraux. Les redevances joueront aussi un rôle capital dans l'endettement des États puisque les revenus miniers, et non l'examen de leur utilisation, représentent vis-à-vis des prêteurs publics et privés une garantie solide de remboursement. Une partie de la rente pétrolière camerounaise, libellée en dollars issus des recettes d'exportation de la Société nationale d'hydrocarbures et de l'imposition des deux grandes entreprises d'exploitation, a été déposée sur des comptes hors-budget servant à financer les projets personnels, entrepreneuriaux ou non, des alliés du président Ahidjo.

Enfin, il n'est pas inutile de noter que l'ensemble des systèmes fiscaux nationaux a supporté de fortes distorsions liées à la manne extractive et agro-exportatrice. Les entrées de recettes furent telles, en effet, qu'elles permirent un allègement des prélèvements directs sur l'activité productive et marchande locale tant pour des raisons économiques — il s'agissait

de stimuler les milieux d'affaires —, que sociales — l'abaissement de la pression fiscale sur les opérateurs économiques et les ménages étaient autant de moyens de s'assurer de leur soutien<sup>7</sup>. Dans bien des pays, l'impôt *per capita* a été supprimé ou, lorsqu'il existe encore, représente un montant marginal des recettes directes de l'État : au Sénégal, le montant perçu est de l'ordre de 10 000 francs par unité agricole. Ainsi, la crise générale des prélèvements en Afrique de l'ouest, apparue dans les années 1980 s'enracine dans une gestion politique des rentes : l'administration des impôts et des douanes, ainsi que les modalités de prélèvement ont été en effet forgées à une période où redevances et prélèvements des caisses de stabilisation agricole constituaient les piliers des ressources financières des États. En conséquence, la baisse des cours des matières premières aura un effet dépressif sur les droits perçus à l'exportation. Dans la zone UMOA par exemple, la part de ces droits passe de 7 % à 1,5 % entre 1980 et 1990 (Séverino J.-M., Guillon S., 1993, p. 64).

### 10.2.3. L'État au cœur du financement du modèle rentier de développement

L'un des traits saillants de la relation entre les pouvoirs et le modèle de développement qu'ils mettent en œuvre est de conférer à l'État un rôle central dans l'accumulation économique et la redistribution sociale des ressources rentières. Les projets et le financement de la croissance empruntent des sentiers patrimonialistes par lesquels les choix et techniques de développement d'une part, le renforcement des structures d'État d'autre part, enfin la privatisation des ressources publiques<sup>8</sup> sont irréductiblement mêlés. La politique industrielle fournit un bon exemple de l'intimité entre conceptions publiques et privées du développement. On l'a déjà aperçu dans le cas des entreprises publiques. Toutefois, les États d'Afrique sub-saharienne ont aussi cherché à promouvoir un secteur d'import-substitution concédé en partie au secteur privé, et ont en conséquence élaboré des politiques de protection douanière et fiscale, d'accès privilégié au marché local et surtout au crédit<sup>9</sup>. Les autorités ont eu à cœur en effet de contrôler les circuits de financement bancaires, d'une part en mettant en place des banques de développement chargées d'intervenir dans des secteurs déclarés prioritaires, d'autre part en participant au capital des banques commerciales et institutions financières. Au Cameroun par exemple, la participation totale de l'État au capital des banques de second rang ressort comme suit :

Tableau 5 : Part de l'État dans le capital des banques commerciales camerounaises (1990)

Banques	État
Sté Générale de Banque	45 %
BIAO-C	35 %
BICI-C	51 %
Méridian Bank	35 %
SCB Crédit Lyonnais	35 %
IBAC	35 %
Standard Chartered Bank	34 %

7. Au Mali par exemple, la part des impôts directs dans les recettes fiscales passe de 42 % en 1960 à 21 % en 1989.

8. Les notions de « néo-patrimonialisme » (Médard J.-F., 1982) et de « politique du ventre » (Bayart J.-F., 1989) renferment fort bien le chevauchement permanent entre intérêts public et privé.

9. Comme le mentionne Mathis J. (1992, p. 128) : « Les États ont souhaité contrôler la distribution du crédit pour une raison simple : ils ont pensé que le développement serait mieux assuré s'ils planifiaient les investissements dans un certain nombre de secteurs [...] la distribution du crédit ne s'est pas nécessairement dirigée vers les secteurs ou les entreprises les plus rentables ».

D'emblée qu'ils ont Nigeria, 1970, qui tiles, du p opérateur produits ( devises fo d'affaires fonctionn rest T., 1 prêts à de en va de ) trajectoir aussi ten originaire kina Faso « fonction figure du l'idéal-type forcent n

On n relayées fois fait d'Ivoire entravé l subventi période moderne modeste l'industr entre 19 libéralis des insti régional

### 10.3. L. D

Il se Notons Sahel, le chute ge d'un fau

10. Ainsi : période de dans Bazin

## LA CRISE DU MODÈLE RENTIER DE DÉVELOPPEMENT

D'emblée, les pouvoirs se sont placés au cœur du processus d'accumulation privée, qu'ils ont sélectivement orienté en faveur de leur clientèle (Labazée P., 1992). Ainsi au Nigeria, un vaste dispositif de protection des industries nationales fut établi dans les années 1970, qui assura la rentabilité des entreprises de transformation agricole, du tabac, des textiles, du papier, des détergents. Mais les montages financiers n'étaient accessibles qu'aux opérateurs liés au pouvoir : celui-ci détient en effet les clés de l'interdiction d'entrée des produits concurrents et, par le biais de la Central Bank of Nigeria, celles de l'accès aux devises fortes qui permettent l'importation d'intrants et de biens d'équipement. Les milieux d'affaires furent ainsi soumis aux décisions des pouvoirs publics, qui autorisent seules un fonctionnement rentable bien qu'en dessous du niveau de compétitivité internationale (Forrest T., 1989). Au Cameroun, le système bancaire aura attribué près de 100 milliards de prêts à des promoteurs bamiléké proches du pouvoir, qui se sont révélés non solvables. Il en va de même en Côte-d'Ivoire, où les aventures industrielles renvoient bien souvent à des trajectoires entrepreneuriales liées à celles de hauts fonctionnaires<sup>10</sup>. Au Niger, l'État a aussi tenté d'orienter les sources de financement bancaires vers des entrepreneurs privés originaires de l'ouest du pays, afin de pondérer l'influence des marchands haoussa. Au Burkina Faso enfin, tous les établissements manufacturiers doivent leur émergence à quelques « fonctionnaires reconvertis » ayant pu bénéficier d'appuis publics (Labazée P., 1988). La figure du « big man » s'impose dans tout les pays d'Afrique de l'ouest, et s'inspire de l'idéal-type du promoteur keynien chez lequel puissance économique et politique se renforcent mutuellement (Médard J.-F., 1987, p. 49 - 85).

On notera que ces politiques d'industrialisation par import-substitution, d'ailleurs relayées par les stratégies de délocalisation poursuivies par les firmes occidentales, ont parfois fait naître de véritables tissus manufacturiers. Tel est le cas, entre autres, en Côte-d'Ivoire et au Nigeria. Toutefois, la faible connexion entre les marchés sous-régionaux a entravé l'amélioration des rendements d'échelle, tandis que les mesures de protection et de subventionnement ont poussé les entreprises dans la voie de la croissance extensive : sur la période 1960-1990, les taux d'accroissement de la productivité du secteur marchand moderne ont été inférieurs à ceux de l'informel, ces derniers étant eux-mêmes fort modestes. Ils sont en outre devenus négatifs dans la décennie écoulée, la valeur ajoutée de l'industrie sub-saharienne, hors Nigeria, passant elle-même de 66 à 59 millions de dollars entre 1980 et 1987. Par ailleurs, la contraction des marchés intérieurs puis les politiques de libéralisation des échanges commerciaux engagées dans les années 1980 sous la pression des institutions de Bretton Woods, ont été fatales à nombre d'unités industrielles sous-régionales et, par là-même, aux espoirs mis dans l'émergence de milieux d'affaires locaux.

### 10.3. LA CRISE DU MODÈLE RENTIER DE DÉVELOPPEMENT DE L'IMPRODUCTION À L'ENDETTEMENT

Il serait fastidieux de présenter les indicateurs de crise en Afrique sub-saharienne. Notons tout d'abord que celle-ci est générale, et englobe les pays côtiers autant que ceux du Sahel, les États anglophones autant que ceux de la zone franc. La crise se manifeste par une chute générale de la croissance sous-régionale au détour des années 1980 : celle-ci passe d'un taux annuel moyen de 4,2 % à 1,8 % entre la décennie 1970 et celle de 1980. La ten-

10. Ainsi s'exprime le directeur d'une grande société privée ivoirienne : « Il faut voir les hauts fonctionnaires. Pendant la période de grossesse [de l'entreprise], ils peuvent casser le dossier [...] Donc il faut essayer d'avoir ce type-là avec soi. », cité dans Bazin L. (1993).

dance à la progression du PIB par habitant, régulière jusqu'en 1980, s'inverse brusquement pour laisser place à une paupérisation urbaine et rurale : la consommation privée, qui représente 75 % environ des emplois du produit intérieur sous-régional, supporte d'une part la baisse générale des niveaux de revenus, et d'autre part les multiples formes de fiscalité de proximité, imposées par les États pour compenser la baisse de leurs recettes courantes.

Les rythmes de croissance réelle du PIB sont nuls désormais, voire négatifs pour les pays à revenus intermédiaires. Ceux-ci, qui portaient la croissance sous-régionale, sont actuellement les vecteurs de la récession : le Nigeria et le Cameroun enregistrent une chute annuelle de plus de 4 % de leur PIB à prix constants, la baisse en Côte-d'Ivoire étant de l'ordre de 2 %. C'est donc bien au cœur du modèle agro-exportateur que la crise est apparue, puis s'est développée.

Tableau 6 : Contribution des secteurs à la croissance annuelle du PIB en Afrique sub-saharienne

Période	71 - 75	76 - 80	81 - 85	86 - 90	91
PIB total	4,46	3,82	1,00	2,68	1,80
Agriculture	0,72	0,54	-0,20	1,02	0,50
Industrie	1,60	1,52	0,10	1,02	0,50
Service	2,14	1,76	1,1	0,82	0,80
PIB / habitant	200 \$	456 \$	440 \$	370 \$	350 \$

Source : Banque Mondiale (1993b).

### 10.3.1. Une crise de la production extensive

Ainsi, la crise est d'abord celle du modèle agro-exportateur extensif. Les systèmes productifs ruraux n'ont pas en effet réussi à fournir les marchés, nationaux et mondiaux, à des prix de revient compétitifs par rapport à une concurrence devenue forte pendant la décennie passée. L'agriculture rentière s'est grippée dès que de nouveaux pays — Indonésie, Inde, Thaïlande, Colombie et Brésil notamment —, entrés dans les filières jusqu'alors dominées par les productions ouest-africaines, ont fait pression sur les cours. Les pays de la sous-région ont certes tenté de réagir à la baisse des prix de vente unitaire, non par une augmentation de leur productivité, mais par une hausse massive des quantités livrées au marché mondial. Cette stratégie de fuite en avant s'est révélée désastreuse, puisqu'elle accéléra l'effondrement des cours mondiaux. Ces derniers ont régulièrement décliné de 1982 à 1992, atteignant à cette date des niveaux extrêmement bas pour le café, cacao, sucre, arachide, coton, etc. Ainsi les cours du café, dont l'Afrique assure le quart de la production mondiale, ont-ils chuté de 50 % entre 1989 et 1992 tandis que la production sous-régionale n'a cessé d'augmenter. Le passage à l'intensif, qui touche de près les équilibres politiques et sociaux nationaux, semble moins aisé que les stratégies de court terme orientées vers la guerre des parts de marché. Bien que le montant des produits primaires dans les recettes d'exportation ait quelque peu baissé en Afrique sub-saharienne — de 93 % en 1970 à 89 % en 1990 — ces produits restent encore les piliers économiques de l'ordre social, même si les circuits financiers qui les accompagnent fonctionnent désormais à l'envers : les prélèvements publics sur les exportations agricoles, qui n'avaient cessé de progresser entre 1960 et 1980, ont ensuite baissé avant de devenir négatifs. Les caisses de stabilisation ont en effet dû déboursier des sommes importantes pour amortir la chute des prix aux producteurs, avant de fermer leur porte quand celle-ci s'est accélérée. L'exemple ivoirien est à cet égard significatif. De 1971 à 1979, près de 80% des prélèvements nets opérés par la Caisse de stabili-

sation ont  
participation  
dernière c  
voquant à  
1988 (Ma

Quoi  
de l'Afrique  
internatic  
si l'on ex  
de ses pri  
caines sc  
importati

Les re  
sous-con  
le Niger  
dis que l  
de 4 % l  
de ce pay  
mis, au c  
l'extrave  
recettes  
blement  
par là-m  
naira, s'

Tableau

Période
Exportations
dont

Source : B

Sur  
1978, l  
ciation  
1 100  
urbaine  
teurs p  
frontali  
ter la f  
1994).  
un moi  
que les

Bie  
politiq

11. La ba  
(Guillau

## LA CRISE DU MODÈLE RENTIER DE DÉVELOPPEMENT

sation ont alimenté le Budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE). Cette participation, qui atteint le niveau record de 178 milliards en 1978, s'effondre au cours de la dernière décennie, parallèlement à la baisse des cours mondiaux du café et du cacao, provoquant à son tour une chute de 65 % du budget d'investissement ivoirien entre 1981 et 1988 (Mahieu F.-R., 1990, p. 130 - 131).

Quoi qu'il en soit, la faillite du modèle agro-exportateur participe à la marginalisation de l'Afrique au sud du Sahara dans l'économie-monde. Sa part de marché dans les échanges internationaux est désormais de moins de 5 %, tous produits de base confondus, de 2,7 % si l'on exclut les produits pétroliers (CNUCED, 1992). Les échanges avec la France, l'un de ses principaux partenaires économiques, ont suivi le même *trend* : les exportations africaines sont passées de 59,6 à 53,2 milliards de Francs français entre 1989 et 1993, les importations passant de 82 à 77 milliards à la même période.

Les ressources minières et pétrolières participent à ce « déclassé » économique du sous-continent qui touche petits et grands producteurs. Les volumes d'uranium exportés par le Niger sont par exemple passés de 5 100 à moins de 3 000 tonnes entre 1981 et 1990, tandis que les cours d'achat — quoique fortement subventionnés — diminuaient en moyenne de 4 % l'an. Fondées principalement sur l'exploitation uranifère, les recettes d'exportation de ce pays sahélien ont diminué de 580 à 350 millions de dollars, balayant ainsi les espoirs mis, au cours des années 1970, dans un financement de la croissance par les ressources de l'extraversion<sup>11</sup>. D'une toute autre ampleur pour la sous-région est pourtant la baisse des recettes pétrolières du Nigeria. Le retournement des cours mondiaux a en effet considérablement réduit les recettes officielles en devises convertibles du « géant de l'Afrique », et par là-même développé un vaste marché des changes parallèles où la monnaie nationale, le naira, s'est fortement dépréciée.

Tableau 7 : Valeur moyenne annuelle des exportations nigérianes (millions de \$ courants)

Période	71 - 75	76 - 80	81 - 85	86 - 90
Export totales	4 906	14 933	13 195	8 844
dont pétrole	89,6 %	93,3 %	95,5 %	95,3 %

Source : Banque mondiale (1993b).

Sur ce marché parallèle, un naira se négociait à 325 francs CFA en 1972, 200 francs en 1978, 133 francs en 1986, 11 francs en 1992, et 7 francs en décembre 1993. Cette dépréciation continue a provoqué une réduction considérable du revenu par tête au Nigeria — de 1 100 à 340 dollars entre 1980 et 1991 —, notamment celui des couches moyennes urbaines. Témoignant d'un besoin permanent de devises convertibles de la part des opérateurs privés nigériens, la dévaluation du naira a contribué à faire des pays francophones frontaliers des marchés de débouché pour les produits de l'industrie nigérienne, et à précipiter la fermeture des entreprises concurrentes de la zone franc (Grégoire E., Labazée P., 1994). Il n'empêche : le Nigeria s'est lancé à la conquête des débouchés sous-régionaux à un moment où le pouvoir d'achat des populations voisines était lui-même entamé, de sorte que les gains à l'exportation ne suffisent pas à compenser les pertes du marché intérieur.

Bien que mue par le désir de les faire participer aux courants d'échanges mondiaux, la politique de l'Europe à l'égard des pays d'Afrique sub-saharienne n'a finalement pas résisté

11. La baisse de la valeur ajoutée des industries extractives aurait mécaniquement distrait l'équivalent de 6 % du PIB en 1986 (Guillaumont P. et S., 1991, p. 31), et de 10 % en 1992.

aux multiples dérives rentières. Au fil des renégociations de la Convention de Lomé, les États de la sous-région « ont été incités à se confiner à des approches purement réactives, d'autant plus tentantes qu'ils savaient pouvoir bénéficier d'une garantie quasi automatique de maintien du montant des dotations financières » (Bach D., 1993, p. 753). Les accords de stabilisation des recettes d'exportation ont finalement appuyé les stratégies de croissance extensive des années 1970, dont ils finançaient le déficit de productivité. Ils sont encore aujourd'hui des outils de protection des producteurs ivoiriens et camerounais de café et cacao, ces deux produits totalisant 85 % des transferts du STABEX en 1991<sup>12</sup>. Pourtant, la garantie d'accès libre des biens agricoles et industriels africains n'aura pas endigué la croissance des importations européennes de biens concurrents venant d'Asie ou d'Amérique latine. Plus généralement, les systèmes de régulation des exportations de biens primaires ont été incorporés à la donne rentière, ou sont restés sans effets.

Force est d'admettre que le renversement des cours mondiaux explique moins la crise du modèle de développement en Afrique sub-saharienne qu'elle n'en révèle la nature rentière. Continent certes dépendant et dominé, l'Afrique est d'abord un continent sous-valorisé où les ressources de l'extraversion ont été employées à conforter des politiques rentières et des stratégies d'« improduction » (Mbembe A., 1990, p. 11 - 18) qui confortaient les pouvoirs en place, économiquement et socialement. Privilégier les gains de productivité aurait en effet conduit à limiter le niveau des prélèvements et des redistributions étatiques, et par conséquent le « pouvoir de consécration » tiré par les États de leur position centrale dans le financement du développement.

### 10.3.2. La crise et l'endettement continu

L'endettement massif des pays d'Afrique sub-saharienne a, tout au long des années 1970, servi des politiques ambitieuses, autant que patrimonialistes, d'investissement public. Les surliquidités internationales résultant des pétrodollars et du déficit de la balance américaine des paiements ont conduit à une envolée des prêts en direction d'une Afrique demandeuse, à la même période, de grands contrats d'équipement — travaux publics, routes et voies ferrées, barrages, usines clé en mains, aménagements agricoles — dont la rentabilité était aléatoire. Aussi les débours de la dette publique externe ont été multipliés par sept en Côte-d'Ivoire et au Cameroun, par quatre au Sénégal et au Bénin, sans que les investissements réalisés ne génèrent les ressources pour faire face aux échéances. En conséquence, les demandes de rééchelonnement se sont généralisées dès 1981 de la part de ces États (Hugon P., 1984).

L'endettement s'est poursuivi dans les années 1980 en changeant cependant de nature. Le dysfonctionnement des caisses de stabilisation d'un côté, la crise des recettes fiscales de l'autre, enfin l'absence de flexibilité des administrations chargées du recouvrement ont en effet eu raison des vastes programmes d'infrastructures et d'industrialisation gérés par les États. Ceux-ci ont pourtant fait appel au marché des créances concessionnelles<sup>13</sup>, non pour financer de nouveaux programmes de développement, mais afin de couvrir leurs charges courantes, notamment leurs dépenses de souveraineté. Aussi en 1991, l'encours de la dette totale de l'Afrique sub-saharienne atteignait-elle le niveau record de 172 milliards de dollars, soit 110 % de la somme des produits intérieurs. Pour les seuls pays d'Afrique de l'ouest<sup>14</sup>, la dette extérieure totale est passée de 26,32 millions de dollars en 1980 à

12. Notons cependant que, depuis la convention de Lomé IV signée en septembre 1991, l'allocation de dons est soumise à des conditionnalités, notamment en matière de reconversion des agricultures exportatrices.

13. Dans la décennie passée, les créanciers privés se sont retirés du continent, leur part dans la dette totale passant de 21 à 12 % entre 1983 et 1991 (Severino J.-M., Guillon S., 1993, p. 15).

14. Hors Cap-Vert, Gambie et Liberia.

82,62 mi  
Il est sig  
roun et l  
de leur p

1. Cam
IP
EDP
2. Côte
I.P
EDP
3. Nig
IP
EDP

Source :

La  
socia  
interv  
entrev  
sahari  
la dett  
latéra  
d'aut  
public  
l'épai  
resso  
ont t  
d'acc  
sont  
dégr

C  
dépe  
pays  
des  
décr  
nist  
Au

15. l  
Cam  
16. /  
moi  
et de

## LA CRISE DU MODÈLE RENTIER DE DÉVELOPPEMENT

82,62 millions en 1991, le Nigeria comptant à lui seul pour 41 % de l'endettement global. Il est significatif de constater que les pays fortement endettés que sont le Nigeria, le Cameroun et la Côte-d'Ivoire ont connu une forte poussée de leur endettement malgré l'abandon de leur politique d'investissement public<sup>15</sup>.

**Tableau 8 : Encours de la dette publique (EDP) et investissements publics (IP)  
pour les trois pays les plus endettés  
(Milliards de francs CFA)**

	72 - 75	76 - 80	81 - 85	86 - 90
<i>1. Cameroun</i>				
IP	14	56	279	351
EDP	190	343	1 028	1 385
<i>2. Côte-d'Ivoire</i>				
I.P	45	213	203	117
EDP	123	559	3 053	4 390
<i>3. Nigeria</i>				
IP	499	1 724	2 332	702
EDP	241	1 070	6 285	9 423

Source : Ministère de la coopération (1993).

La poursuite de l'endettement, bien qu'elle participe à la reconduction d'équilibres sociaux malmenés par la crise des années 1980, ne saurait masquer les profondes mutations intervenues dans les modes d'accès aux ressources financières internationales. On a déjà entrevu la part décroissante des créanciers privés dans le total de la dette d'Afrique subsaharienne, celle des institutions officielles s'y substituant. Entre 1980 et 1987 par exemple, la dette bilatérale est passée de 29 % à 36 % des dettes extérieures agrégées, la dette multilatérale passant quant à elle de 19 % à 27 % (PNUD - Banque Mondiale, 1989, p. 93). En d'autres termes, le « continent africain est devenu presque entièrement dépendant de l'Aide publique au développement pour financer son développement » tandis que disparaissaient l'épargne intérieure, l'accès à l'investissement privé et les possibilités de valorisation des ressources naturelles (MTM, 1994, p. 678). Les transferts financiers nets des institutions ont toutefois peu de chances de compenser les ressources rentières disparues : faute d'accords sur le contenu des programmes d'ajustement structurel, les concours nets du FMI sont en effet devenus négatifs dans les quatre dernières années, ceux de la BIRD s'étant dégradés, notamment en direction de la zone franc.

On conçoit aisément la réticence des États de la sous-région à réduire les charges dont dépendent leur autorité sur la société civile : lors du retournement de conjoncture, tous les pays ont préféré l'endettement à l'ajustement. Peu d'entre eux ont procédé à une réduction des effectifs et des salaires dans la fonction publique, celle-ci ayant servi d'amortisseur à la décreue des revenus par tête. La part des traitements et salaires dans les dépenses de l'administration centrale s'est maintenue ou a augmenté, à l'exception du Mali et du Cameroun<sup>16</sup>. Au Sénégal par exemple, la masse salariale distribuée à la fonction publique a progressé de

15. La décreue des investissements publics s'est faite dès 1981 au Nigeria, en 1982 en Côte-d'Ivoire, et seulement en 1988 au Cameroun.

16. Au Mali, les salaires des employés de l'État sont passés de 50 % des dépenses budgétaires sur la période 1981-1986, à moins de 40 % dès 1987. Le Cameroun ne s'est décidé qu'en 1992 à prendre des mesures de réduction de la masse salariale, et de licenciement de 8000 « fonctionnaires fantômes ».

## FINANCES ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

87 % entre 1981 et 1987, malgré les mesures d'ajustement adoptées : le jeu des avances catégoriels et l'attribution d'avantages en nature ont contourné les obligations inscrites dans les programmes de stabilisation. De même, les privatisations des entreprises du secteur public, lorsqu'elles ont été engagées, ont bien souvent été menées selon des modalités qui renforçaient l'emprise étatique sur le marché (Contamin B., Faure Y.-A., 1990). Au Sénégal, le programme de privatisation de 26 entreprises publiques défini en 1985 n'avait toujours pas été mis en œuvre trois ans plus tard. L'alignement des dépenses publiques aux recettes n'aura donc pas été immédiat. Une partie des déficits publics a en effet été reportée sur les systèmes bancaires nationaux, sous la forme de créances devenues bientôt irrécouvrables ; une autre partie a été financée par des tirages sur les trésoreries des caisses d'épargne et de retraite nationales, ou par l'accumulation d'arriérés de paiement envers les entreprises de la place. La dette interne, non soumise à un corpus de conditionnalités, a donc grandement participé à l'effet de cliquet sur les dépenses publiques. Celle de la Côte-d'Ivoire représenterait ainsi près de 60 % de la masse monétaire de l'UMOA. Les pouvoirs politiques, qui ont longtemps assisté les grandes entreprises publiques et privées, financent désormais leur présence par un ponctionnement sur les trésoreries des sociétés, au prix d'une crise sans précédent des systèmes bancaires et productifs nationaux. Les transitions démocratiques ne modifient pas cette donne. Faute de ressources étatiques pour la financer, la compétition au pouvoir politique exige des financements de la part d'établissements publics et d'entrepreneurs privés, qui en espèrent un retour en termes d'accès à des marchés protégés.

Les systèmes bancaires, interfaces financières du modèle de développement rentier, n'auront pas résisté à un tel traitement. La grande majorité des banques d'Afrique de l'Ouest se trouve en situation d'insolvabilité, générant liquidations ou replis de la distribution nationale du crédit. Le Nigeria fait exception, dont les banques commerciales sont passées de 20 à 66 entre 1981 et 1992, suite à la dérégulation du système financier. Cependant, ces banques sont devenues autant de guichets distributeurs des devises fortes détenues par la Banque centrale (CBN), et leur engagement financier dans l'activité économique nationale est des plus modestes. Dans l'Union monétaire ouest-africaine, l'illiquidité des banques de second rang est la règle partout où elles ont été sollicitées par les pouvoirs afin de financer les politiques d'industrialisation ou de prêts préférentiels. Des situations de surliquidité existent parfois, par exemple au Niger, lorsque les Banques de développement ont pris la quasi-totalité des risques résultant de la distribution clientéliste du crédit. À l'exception de la Côte-d'Ivoire et du Togo, le volume des crédits à l'économie rapporté au PIB — lui-même stagnant ou décroissant — a nettement baissé dans tous les pays (voir tableau 9).

Tableau 9 : Crédit à l'économie en pourcentage du PIB dans l'UMOA

	UMOA	Bénin	Burkina	R.C.I.	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Taux de croissance/an du PIB (1985 - 1990)								
	0,5 %	-1,6 %	+1,2 %	-1,1 %	5,6 %	-0,5 %	2,7 %	2,9 %
Crédit à l'économie :								
1985	29,9 %	29,1 %	21,1 %	35,0 %	17,6 %	15,7 %	35,0 %	21,5 %
1990	27,9 %	20,7 %	17,0 %	41,8 %	12,4 %	12,6 %	27,2 %	23,0 %

Source : Mathis J. (1992).

La vocation bancaire de financement du développement ne semble plus être une priorité, comme en atteste la tendance actuelle des banques à se désengager des opérations de long et moyen terme, au profit de placements sur le marché monétaire et d'engagements à court terme.

#### 10.4. AJUSTEMENT DES ÉTATS, AJUSTEMENT DES ACTEURS : UN DÉVELOPPEMENT SOUS-RÉGIONAL PAR LE BAS ?

Le modèle de développement des États d'Afrique sub-saharienne s'accommodait mal, comme on l'a vu, des projets d'intégration régionale. Bien que maintes fois dénoncé par les États eux-mêmes, le morcellement de la sous-région, héritage des fédérations coloniales, a finalement perduré puisqu'il offrait un cadre adapté aux ambitions des pouvoirs, soucieux avant tout de renforcer leur souveraineté nationale. De ce point de vue, le thème récurrent de l'intégration, inscrit dès 1963 dans la charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) n'avait guère de raisons de s'imposer, d'autant qu'il a suscité un nombre impressionnant d'institutions inter-étatiques — plus de 200 — bien souvent concurrentes, ou conçues comme des instruments au service d'une hégémonie économique nationale. Le cas de la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO)<sup>17</sup> est à cet égard exemplaire. Son objectif fut d'avancer vers un désarmement douanier intra-communautaire, une harmonisation des politiques fiscales, une monnaie commune, enfin une coopération en matière de développement industriel. Cette union douanière n'a pourtant pas réussi à stimuler les échanges enregistrés entre les 16 États membres, qui représentent toujours moins de 5 % du total de leurs exportations. Il en va de même de la Communauté économique d'Afrique de l'ouest (CEAO) regroupant depuis 1973 quelques pays de la zone franc. Sa naissance résulte des inquiétudes ivoiriennes devant la montée en puissance de l'économie nigérienne. La libéralisation des échanges industriels, par le jeu d'une compensation entre les pays membres de cette institution, est pourtant parvenue à densifier ses échanges jusqu'au début des années 1980 : le commerce intra-communautaire atteint alors 10 % du total des exportations agrégées. Mais elle a surtout profité aux produits des entreprises de Côte-d'Ivoire qui comptaient pour 80 % du total des flux, de sorte que les pays sahéliens ont rapidement cherché hors du cadre de la réglementation communautaire, voir de la communauté elle-même, les moyens d'équilibrer leurs échanges. De plus, les mécanismes de péréquation ont contribué à entretenir nombre d'industries nationales « confinées au cadre étroit de micro-marchés nationaux » (Bach D., 1994, p. 3). Au *gap* croissant entre les velléités communautaires et les intérêts étatiques ont répondu les blocages du financement des organismes de coopération<sup>18</sup> et l'accumulation de résolutions sans suite.

Il est probable que la faiblesse des complémentarités économiques entre les pays de la sous-région est l'un des obstacles à la coopération régionale. Toutefois, on ne peut trop accorder de crédit à cet argument, dans la mesure où la spécialisation des activités économiques nationales, fondée sur la perspective d'économies d'échelle, est moins une condition de l'intégration qu'un objectif dont les effets politiques et sociaux n'étaient guère compatibles avec le modèle de développement extensif. Aussi les États se sont-ils contentés de gérer les effets des dynamismes nigérien et ivoirien en termes d'emploi et de flux commerciaux.

Si l'intégration à l'échelle des États a échoué, les flux marchands et financiers inter-étatiques réalisés par les acteurs économiques, bien souvent de façon informelle ou clandestine, se sont pour leur part densifiés. Le Bénin par exemple aura ponctionné une part substantielle de la rente pétrolière nigérienne, par le jeu des réexportations de biens achetés sur le marché mondial, et de flux clandestins d'import-export — de céréales, d'engrais et

17. La CEDEAO regroupe 16 États ouest-africains depuis 1975, afin de favoriser les échanges économiques entre les États membres.

18. « Y aura-t-il des organisations inter-africaines financièrement viables en l'an 2000 ? » s'interrogeait à juste titre *Le Courrier ACP* de décembre 1993. On peut en douter dans la mesure où ces institutions apparaissent peu rentables pour les États, qui mettent désormais sur pied des commissions d'évaluation examinant les retombées réelles de leur participation.

d'hydrocarbures notamment — auxquels participeraient près du quart de la population : ils représenteraient entre 40 et 60 % du PIB béninois. Il en va de même au Niger où le commerce non enregistré avec le Nigeria est estimé à 77 milliards de francs CFA en 1993 — soit plus de 50 % du total de la balance commerciale officielle de ce pays (Grégoire E., Labazée P., 1994, p. 34).

C'est donc à l'étage des acteurs, non à celui des pouvoirs, que s'est accomplie une intégration économique et financière sous-régionale, dont la singularité tient au fait que son dynamisme est en raison inverse du degré d'harmonisation des politiques économiques et monétaires nationales. En d'autres termes, les acteurs des échanges transfrontaliers opèrent, selon des modalités financières et commerciales qui leur sont propres, sur la base de différentiels fiscaux ou douaniers créés par les États. Dans toute la sous-région en effet, des réseaux marchands islamisés pour la plupart héritiers des grands courants du négoce pré-colonial, dominent l'essentiel des flux inter-étatiques : marchands dioula et malinké opérant entre Guinée, Mali, Burkina et Côte-d'Ivoire, négociants wangara implantés dans l'Ashanti et djougou au centre du Bénin, commerçants haoussa entre Niger et Nigeria, communauté mouride contrôlant les flux entre Sénégal et Gambie, négociants yoruba implantés au Bénin et au Nigeria, marchands yarsé entre Burkina et Ghana. C'est au sein de ces communautés marchandes et financières que les ressorts d'une accumulation et les logiques de la rentabilité se sont pleinement développés.

#### 10.5. RENTES MARCHANDES ET ÉTATIQUES : DE LA CONCURRENCE À LA COMPLÉMENTARITÉ

Les réseaux marchands transétatiques ont le plus souvent construit leur assise financière sur le commerce de céréales, tubercules, bétail et poissons, condiments produits localement. Les bénéfices qu'ils y réalisent s'expliquent d'un côté par l'utilisation d'une main-d'œuvre faiblement rémunérée — le coût d'entretien immédiat est seul assuré, sous la forme de dons ou de commissions —, et de l'autre par les différences de prix entre les aires de production et celles de consommation, ou entre les périodes de collecte et de distribution. Les volumes transitant par ces circuits internationaux, de manière officielle ou clandestine, sont importants : pour seul exemple, ils sont évalués à près de 200 000 tonnes de céréales par an entre le Niger et le Nigeria, les chiffres d'affaires annuels sur le bétail pouvant atteindre jusqu'à 12 milliards de francs les bonnes années (Egg J., 1993, p. 32 - 56). Les réseaux maliens échangeraient pour leur part entre 100 et 150 000 tonnes de céréales avec les pays voisins. Notons qu'à la commercialisation de produits alimentaires du cru, ces réseaux ont adjoint l'importation de riz, blé et farine venant des marchés mondiaux : le Bénin a ainsi expédié au Nigeria près de 400 000 tonnes de ces produits en 1992.

Ces flux internationaux de produits agro-pastoraux sont parfois entrés en conflit avec les intérêts des pouvoirs publics. Les États ont en effet tenté, par le biais des offices céréaliers nationaux, de se substituer aux systèmes privés de commercialisation afin de capter une partie des bénéfices qu'ils accumulent. Toutefois, ces organismes publics n'ont jamais réussi à s'imposer dans les circuits d'approvisionnement et de distribution, où les techniques de collecte sont complexes et les marges insuffisantes pour absorber les frais de lourdes infrastructures. Aussi les concurrences entre marchands et État n'ont-elles jamais été durables, d'autant que les flux privés ont participé indirectement à la sécurité alimentaire des populations urbaines.

Ce n  
biens de  
manufac  
douaniè  
gentes e  
industri  
licence  
nombre  
étant ch  
Les Éta  
nales no  
dont la

Tout  
flux cla  
perdu u  
de rése  
entre É  
fert net  
tion des  
chaque  
marché  
n'est pa

Les  
de ce p  
frontali  
l'intégr  
repli na  
niers fu  
naira fu  
avec les  
comme  
de prot  
ces ph  
durable  
des an  
échang  
décrois  
ver la p  
des ad  
revenu  
et quel  
tion de  
budgét  
islamis  
cours  
des ag

Qu  
acteurs

## RENTES MARCHANDES ET ÉTATIQUES

Ce n'est qu'à partir des années 1950, lorsque progressent les demandes urbaines en biens de consommation et d'équipement, que ces réseaux ont recherché dans les produits manufacturés de nouvelles sources d'enrichissement. À l'indépendance, les politiques douanières et fiscales deviennent progressivement plus complexes, et bien souvent divergentes entre pays. Les tarifs douaniers sont alors utilisés par les États afin de protéger les industries d'import-substitution, de sorte que la liste de produits soumis à une levée de licence d'importation s'allonge considérablement : en Côte-d'Ivoire par exemple, le nombre de produits contingentés est multiplié par cinq entre 1973 et 1982, les attributaires étant choisis parmi les proches du pouvoir, voire parmi les parents des dignitaires en place. Les États contrôlent ainsi un vaste espace rentier, composé d'un côté d'entreprises nationales non soumises aux contraintes de productivité, et de l'autre d'importations encadrées dont la rentabilité était élevée.

Toutefois, les mesures de restriction aux importations ont mécaniquement stimulé les flux clandestins. Peu capables de contrôler leurs frontières, les États ont progressivement perdu une partie des rentes industrielles et des marges sur licences d'importation, au profit de réseaux marchands prompts à contourner les réglementations étatiques. La compétition entre États et grands commerçants islamisés ne se comprend pourtant pas comme un transfert net de rentes. En effet, la concurrence sur les marchés parallèles, avivée par la contraction des revenus et de la consommation par tête dans la sous-région, contraint désormais chaque réseau de commerce à réviser ses marges à la baisse afin de conserver sa part de marché. En conséquence, la perte des ressources rentières contrôlées par les bureaucraties n'est pas entièrement compensée par les gains des patrons de commerce.

Les États ont parfois voulu réprimer ces flux clandestins de marchandises. Exemple de ce point de vue fut le renversement de l'attitude nigériane envers les mouvements transfrontaliers, opéré en 1983. La crise des revenus pétroliers de la fédération, et l'échec de l'intégration régionale menée par la CEDEAO, mena le gouvernement à une politique de repli national et de répression envers les opérateurs économiques des pays voisins. Ces derniers furent expulsés du territoire nigérian en 1983, le marché parallèle entre franc CFA et naira fut désorganisé suite à la démonétisation de la devise nigériane en 1984, les frontières avec les États limitrophes se militarisèrent de 1984 à 1986 afin d'entraver les mouvements commerciaux. À d'autres périodes, les États maliens, ivoiriens ou sénégalais ont aussi tenté de protéger leur espace rentier par un contrôle serré des frontières terrestres. Néanmoins, ces phases d'opposition ouverte entre pouvoirs politique et marchand n'ont pas été durables. Une nouvelle articulation entre États et marchands s'est en effet imposée au cours des années de crise. D'une part, les pouvoirs sont désormais contraints de tolérer les échanges parallèles car ces derniers approvisionnent les marchés intérieurs à des coûts décroissants. Ils contribuent donc à amortir la chute des pouvoirs d'achat réels et à préserver la paix sociale. D'autre part, les réseaux de commerce clandestin distribuent aux agents des administrations répressives — douane, police, gendarmerie, armée — d'importants revenus occultes. La rente frontalière est en effet partagée entre les opérateurs économiques et quelques membres des grands corps d'État, de sorte que la fraude finance la reconduction des alliances sociales entre les pouvoirs et leurs agents, à un moment où les recettes budgétaires ne permettent plus de le faire. En définitive, les rapports entre les commerçants islamisés et les pouvoirs ressortissent à un dosage subtil entre tolérance et répression, au cours duquel les intérêts respectifs des grands commerçants, des institutions politiques et des agents de l'État sont optimisés.

Quoi qu'il en soit, et contrairement aux stratégies officielles d'intégration régionale, les acteurs du commerce transfrontalier ont fait montre d'une grande vitalité et ont su jouer des

disparités économiques et monétaires pour développer leurs affaires, tout en intéressant les pouvoirs à leurs performances économiques. Ils animent aujourd'hui l'un des seuls domaines d'activité rentable dans la sous-région. Leur devenir ne paraît pas menacé par la généralisation des programmes d'ajustement structurel : ceux-ci, qui prévoient pourtant un désarmement douanier, restent néanmoins établis selon les singularités de chaque pays, de sorte que les disparités inter-étatiques ne s'en trouvent pas menacées. En revanche, la délocalisation des fonds accumulés par les réseaux marchands ouest-africains pourrait à terme préfigurer — ou du moins contribuer — à une nouvelle carte des dynamismes inter-étatiques. Tel est le cas des investissements au Nigeria effectués par des négociants haoussa du Niger, ou des placements au Burkina Faso actuellement opérés par des transporteurs et marchands yarsé et dioula basés en Côte-d'Ivoire.

## 10.6. CONCLUSION

À la période précoloniale, l'Afrique au sud du Sahara, notamment la sous-région ouest africaine, était orientée vers une économie de commerce et de transit trans-saharien contrôlée par des réseaux marchands islamisés, basés dans quelques villes de la savane et du sahel. Cette économie, de type capitaliste, permettait aux régions forestières et au Maghreb d'échanger des biens complémentaires. Une accumulation de capital est apparue, portant l'urbanisation et favorisant l'émergence d'États centralisés. La colonisation, puis l'indépendance, a profondément bousculé ce modèle de croissance au profit de l'agro-exportation, de la mise en valeur des ressources minières, et de l'émergence de pôles d'industrialisation aux abords des côtes atlantiques. Quelques pays, dont le Nigeria, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun et dans une moindre mesure le Sénégal, ont tiré la croissance de la sous-région pendant les deux premières décennies d'indépendance. Les autres États ont aussi participé à ce modèle de développement, et ont parfois tiré parti de l'expansion économique des zones côtières, en exportant leur main-d'œuvre ou en se spécialisant dans la réexportation.

Un modèle de croissance de type rentier et extensif s'est partout imposé. Le développement a reposé sur la captation par les États des rentes agro-exportatrices et minières, celles-ci ayant par ailleurs servi à garantir les emprunts auprès des circuits financiers internationaux. Les systèmes de stabilisation des cours mondiaux ont aussi été de puissants moyens de financement de la croissance. Les ressources étatiques ont été utilisées au renforcement des structures administratives nationales, à la réalisation d'infrastructures et de programmes agricoles ambitieux, à l'industrialisation par import-substitution. Les systèmes bancaires nationaux ont servi de leviers à une attribution sélective des crédits, bien souvent en faveur des proches du pouvoir. La logique de développement fut par ailleurs extensive : elle reposait sur le renforcement des couches moyennes urbaines et rurales, propriétaires d'un petit capital productif ou marchand, non sur des gains de productivité qui auraient inévitablement mené à la concentration des activités. Les marchés protégés auxquels l'Afrique s'adressait ont permis de poursuivre un temps ce type de croissance, du moins jusqu'aux années 1980 où le différentiel de productivité avec de nouveaux concurrents, combiné à la saturation des marchés de biens primaires, ont conduit les économies nationales vers la crise.

Celle-ci s'est traduite par la perte de marchés agricoles et miniers à l'exportation, par la faillite des banques et leur retrait des circuits de crédit, par la disparition de pans entiers des industries manufacturières. Le fonctionnement même de l'économie rentière s'est grippé. Toutefois, les États ont pu maintenir les formes de production extensives dont ils tiraient

leur pouvoi  
de créances  
la pénurie f  
ferment, au  
Notons aus  
amortissan  
corps d'Ét

Le moc  
affichées d  
fiat l'aban  
sante des  
divergence  
l'échelon  
Des résea  
modalités  
unissant l  
actuellem  
mulation :

## Bibliogr

- AMIN  
l'Harmat
- AMSE  
1982) » i  
bell B. (I
- BACF  
Politique
- BACF  
n° 136.
- BACI  
régional
- BACI  
thala.
- BAN  
Banque
- BAN  
Mondie
- BAN  
Banque
- BAN
- BAN

## CONCLUSION

leur pouvoir en renversant les flux de financement : l'endettement interne, la mobilisation de créances concessionnelles, la réforme en cours des fiscalités tendent désormais à pallier la pénurie financière des puissances publiques, et à préserver les intérêts privés qu'elles renferment, au prix d'une aggravation des situations de trésorerie des secteurs productifs. Notons aussi que les pouvoirs ont recours aux ressources de la fraude frontalière, celle-ci amortissant la baisse de la consommation intérieure et fournissant aux agents des grands corps d'État des revenus occultes importants.

Le modèle extensif de croissance s'est vite révélé peu compatible avec les exigences affichées de l'intégration économique sous-régionale : celle-ci a échoué parce qu'elle signifiait l'abandon d'une part de souveraineté nationale, et plus encore une spécialisation croissante des pays sur la base de leur compétitivité. Aussi, l'absence d'harmonisation et les divergences entre les politiques économiques et monétaires nationales ont-elles suscité, à l'échelon des acteurs, des opportunités de commerce inter-régional officiel ou clandestin. Des réseaux marchands, puissants et fortement structurés, travaillant selon leurs propres modalités commerciales et financières, ont prospéré sur les flux céréaliers et manufacturés unissant les pays. C'est donc au cœur de cette économie « informelle » que se situent actuellement les comportements et éthos capitalistes, ainsi que les mécanismes d'une accumulation sous-régionale.

## Bibliographie

AMIN S. (1989), *La faillite du développement en Afrique et dans le tiers-monde*, Paris, l'Harmattan.

AMSELLE J.-L. (1985), « Socialisme, capitalisme et précapitalisme au Mali (1960-1982) » in *Contradictions of Accumulation in Africa*, Beverley Sage, Bernstein. H., Campbell B. (Eds).

BACH D. (1992), « L'intégration régionale : espaces politiques et marchés parallèles », *Politique africaine* n° 39.

BACH D. (1993), « Un ancrage à la dérive, la convention de Lomé », *Revue Tiers-Monde* n° 136.

BACH D. (1994), « Afrique de l'ouest : organisations régionales, espaces nationaux et régionalisme transétatique. Les leçons d'un mythe », *L'Afrique politique*.

BACH D., EGG J., PHILIPPE J. (1988), *Le Nigeria. Un pouvoir en puissance*, Paris, Karthala.

BANQUE MONDIALE (1987), *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE (1992), *Niger. Examen des dépenses publiques*, Niamey, Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE (1993a), *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE (1993b), *Word Tables*, Washington, Banque Mondiale.

BAYART J.-F. (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

FINANCES ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

BAZIN L. (1993), *Une aventure industrielle en Côte-d'Ivoire : trajectoire sociale et création d'entreprise*, Abidjan, Orstom.

BOUTILLIER J.-L. (1971), « La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest-africain précolonial », in *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Londres, Oxford U.P., Meillassoux Cl. (Ed.).

CINERGIE (1992), *Perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest : population, espace, développement*, Abidjan, CINERGIE-BAD-OCDE.

CNUCED (1992), *Annuaire des produits de base*, Paris, CNUCED.

CONSTANTIN F., COULON C. (1979), *Les entreprises publiques en Afrique noire*, Paris, Pédone.

CONTAMIN B., FAURE Y.-A. (1990), *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire : histoire d'un ajustement interne*, Paris, Orstom-Karthala.

CONTAMIN B., FAURE Y.-A. (1992), « Des économies et des États en Afrique », Orstom, *Cahiers de Sciences humaines* n° 28 (2).

Courade G. (1990), « Peut-il y avoir des politiques d'autosuffisance alimentaire ? », *Politique africaine* n° 39, septembre 1990.

COUSSY J., HUGON Ph., SUDRIE O. (1991), *Urbanisation et dépendance alimentaire en Afrique sub-saharienne*, Paris, SEDES.

DUNCAN J. (1992), *Nigeria to 2000*, London, EIU.

DURUFLE G. (1988), *L'ajustement structurel en Afrique*, Paris, Karthala.

EGG J. (1993), *L'économie agricole et alimentaire du Niger : vers une intégration au marché du Nigeria ?*, Montpellier, INRA-UNB-IRAM.

FORREST T. (1989), « The Advance of African Capital : the Growth of Nigerian Private Enterprise. » Oxford, *Alternative Development Strategies in Africa*, University of Oxford.

GESCHIERE P. (1991), « Le poids de l'histoire », in *Les Afriques politiques*, Paris, La découverte, Coulon Ch., Martin D.-C. (Eds).

GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. (1993), « Approche comparative des réseaux marchands ouest-africains contemporains », in *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, Grégoire E., Labazée P. (Eds).

GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. (1994), *Le financement du marché des changes parallèles et ses conséquences sur les marchés céréaliers*, Niamey, Orstom - MCAC.

GUILLAUMONT P. et S. (1991), *Ajustement structurel, ajustement informel. Le cas du Niger*, Paris, L'Harmattan, Guillaumont P. et S. (Eds).

HUGON P. (1984), « Le système financier mondial et l'endettement des États africains », *Afrique contemporaine* n° 130.

IGUE J. (1990), *L'État entrepôt au Bénin*, Paris, Karthala.

LABAZÉE P. (1988), *Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso*, Paris, Karthala.

LABAZÉE P. (1992), « Un terrain anthropologique à explorer : l'entreprise africaine », in *Cahiers d'études africaines* n° 124, 3<sup>e</sup> trimestre 1992.

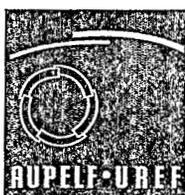
MAHIEU F.-R. (1990), *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

MATH  
MBEN  
MÉD/  
telism or  
Pincer, C  
MÉD/  
contemp  
MTM  
dans l'ai  
OTAY  
R. (Ed).  
PNU  
New Yo  
ROCI  
d'Ivoire  
SEVI  
champ :  
coopéra

## BIBLIOGRAPHIE

- MATHIS J. (1992), *Monnaie et banques en Afrique francophone*, Paris, Edicef-Aupelf.
- MBEMBE A. (1990), *Pouvoir, violence et accumulation*, Politique africaine n° 39.
- MÉDARD J.-F. (1982), « The Underdeveloped State in Tropical Africa : Political Clientelism or Neo-patrimonialism ? » in *Private Patronage and Public Power*, London, Frances Pincer, Clapham C. (Ed).
- MÉDARD J.-F. (1987), « Charles Njongo : portrait d'un « big man » au Keynia », in *L'État contemporain en Afrique*, Paris, l'Harmattan, Terray E. (Ed).
- MTM (1994), « Rapport 1993 du Comité d'aide au développement : la part de l'Afrique dans l'aide », *Marchés tropicaux et méditerranéens* n° 2526, 8 avril 1994.
- OTAYEK R. (1993), *Le radicalisme islamique au sud du Sahara*, Paris, Karthala, Otayek R. (Ed).
- PNUD-Banque Mondiale (1989), *Données économiques et financières sur l'Afrique*, New York, PNUD - Banque Mondiale.
- ROCH J. (1988), « Le rôle des importations alimentaires dans la consommation en Côte-d'Ivoire », Orstom, *Cahiers de Sciences humaines* n° 24 (4).
- SEVERINO J.-M., GUILLON S. (1993), « Situation économique et financière des pays du champ », in *Les États d'Afrique, de l'Océan Indien et des Caraïbes*, Paris, Ministère de la coopération.

UNIVERSITÉS FRANCOPHONES



FINANCE  
ET DÉVELOPPEMENT  
EN PAYS D'ISLAM

*sous la direction de*  
Pierre Traimond  
Maître de conférences  
à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

O.R.S.T.O.M. 718	
Dpt: SUD	UR: 93
Doc DOC n° 337 de 1996	

**EDICEF**  
58, rue Jean-Bleuzen  
92178 VANVES Cedex

Dans la série ÉCONOMIE, GESTION  
(EDICEF-AUPELF)

Comptabilité privée (*G. Castellino, P. Romelaer*)

Le marché des changes et la zone franc (*D. Marteau, X. Bruckert, D. Tang*)

Pratiques du marketing en Afrique (*R. de Maricourt, A. Ollivier*)

Gestion financière de l'entreprise et développement financier (*E. Cohen*)

Dette extérieure et ajustement structurel (*M. Raffinot*)

Analyse économique et stratégie d'entreprise (*D. Soulié*)

La maîtrise des budgets dans l'entreprise (*H. Bouquin*)

Monnaie et banques en Afrique francophone (*J. Mathis*)

Finance et développement en pays d'Islam (*P. Traimond*)

(NEAS-AUPELF, diffusion EDICEF)

Économie politique pour l'Afrique (*M. Diouf*)

Diffusion HACHETTE DIFFUSION INTERNATIONALE ou ELLIPSES selon pays

© EDICEF, 1995

ISBN 2-84-129017-4

ISSN 0993-3948

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille - 75006 Paris).

Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

La  
tiel  
l'ense  
les Sc  
fiques  
Li  
Univ  
gnant  
des éc  
à une

Co  
• Les  
s'adre  
consti  
enseig  
• Scie  
synthè  
• Actu  
organi  
• Pros  
réflexi  
conten  
• Enfi  
franco

Not  
scienc  
cemen  
plurili